



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ADHÉRENT

RAPPEL : USC Muscu / Haltérophilie / Force est une association sportive, et non une salle privée, qui fonctionne avec des salariés et des **BÉNÉVOLES.**

Article 1 : *L'accès à la salle*

L'accès et l'entraînement ne sont autorisés qu'à partir du respect des conditions suivantes :

- ☞ **Dossier d'inscription complet** déposé le 1^{er} jour de votre entraînement
- ☞ Dépôt de vos affaires personnelles dans les casiers
- ☞ Se conformer aux horaires d'ouverture et de fermeture, modifiables à tout moment
- ☞ Toute adhésion est définitive et non remboursable

Article 2 : *L'hygiène*

- ☞ Tenue de sport obligatoire : Chaussures de sport **obligatoires et propres**
- ☞ **Serviette obligatoire**, lors de l'utilisation des appareils, des tapis
- ☞ Ramasser sa bouteille d'eau avant de partir

Article 3 : *Le matériel*

- ☞ Respecter le matériel mis à disposition
- ☞ **Ranger et décharger** après utilisation (poids, barres, etc...)
- ☞ Signaler toute anomalie de fonctionnement à un animateur ou membre du bureau
- ☞ Respecter la sécurité : au niveau des bancs de développé couché, des plateaux d'haltérophilie (ne pas les traverser lors des entraînements)
- ☞ **L'emprunt et la sortie de matériel** à l'extérieur de la salle sont interdits.
- ☞ **Interdiction d'apporter du matériel** susceptible d'endommager les installations.

Article 4 : *Respect mutuel*

- ☞ **Respect de l'organisation mise en place, des animateurs sportifs, des autres adhérents.**
- Tout comportement jugé inapproprié entraînera l'exclusion sans remboursement de cotisation.**
- ☞ Un minimum de savoir vivre et de politesse
- ☞ Les comportements ne doivent pas être source de nuisance
- ☞ Pas de coaching dans la salle
- ☞ Exclusion immédiate en cas de dopage ou prise de produits illicites ou revente de produits
- ☞ Permettre à tous l'accès aux appareils (ne pas bloquer un appareil, tourner sur les machines avec les autres adhérents...)
- ☞ Interdiction de pénétrer dans le bureau sans autorisation de l'animateur responsable ou d'un membre du bureau.

Article 5 : *Le droit à l'image*

Le club peut utiliser votre image. Si vous ne le souhaitez pas merci de cocher la case suivante :

- Je n'autorise pas le club à utiliser mon image

Règlement « *Lu et approuvé* » - Nom + Date + Signature de l'adhérent

